



Droit du travail : maternité et congés payés

Par **carcouvi**, le **25/04/2008** à **16:46**

L'année dernière, je travaillais à temps plein, 10 jours de mes congés étaient planifiés en février et avril 2008, je n'ai pu les prendre car j'étais alors en maternité.

Je reprends mon activité professionnelle à mi-temps le 17 mai 2008.

A ma grande surprise, on m'a informé que ces 10 jours de congés étaient perdus alors que j'ai cotisé pour les avoir.

Mon employeur a-t-il le droit de supprimer ces congés, n'est-il pas obligé de me les payer?

Merci pour la réponse.